PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE LA SCHWARTZ FOUNDRY CO.

A L'ENCAN, SAMEDI, 15 AOUT 1908, A 11 HEURES A. M.

Attention Capitalistes! Une Grande Occasion! Propriétés de Valeur Rares,

PAR ORDRE DU RECEVEUR.

No 84,648 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B.

EN vertu d'un ordre et jugement rendus et signés le 7me jour de juillet 1908 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Wm F. Luck vs Schwartz Foundry Company No 84,648 du docket de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, en cette ville, à 11 heures A. M., SAMEDI, le 15 août 1908, toutes les propriétés et effets, meubles et immeubles en la possession du receveur de la Schwartz Foundry Company ou dans lesquels ils ou l'un d'eux possèdent tout droit, titre ou intérêt, sauf telle propriété qui pourra ci après être excepté, ladite vente devra être faite de la façon et suivant les conditions suivantes:

(A) Certaines portions ou parcelles de terre d'une forme irrégulière, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Constance, St Joseph et Tchoupitoulas, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en:

1° Une portion de terre formant le coin des rues Delord et Constance, mesurant 220 pieds 5 pouces de face à la rue Delord sur une profondeur et façade sur la rue Constance de cent quatre-vingt pieds (180) un pouce et deux lignes.

2° Une autre portion de terre contiguë à la dernière portion décrite, mesurant soixante pieds (60), mesure française, de face à la rue Constance sur une profondeur de cent trente pieds (130) entre lignes parallèles.

3° Une autre portion de terre contiguë à la dernière décrite et formant le coin des rues Constance et St Joseph, ayant quatre vingt douze pieds neuf pouces (92' 9") de face à la rue Constance sur une profondeur et façade à la rue St Joseph de cent quatre vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes (186' 5" 4").

4° Une autre portion de terre presque dans le centre dudit ilet, ayant soixante pieds (60), mesure française, de face à la rue Tchoupitoulas et courant dans le fond et contiguë à la portion premièrement décrite.

5° Un certain lot de terre dans le même district et ilet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant en mesure américaine soixante quatre (64) de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur irrégulière sur le côté supérieur de deux cent quarante et un pieds (241) un pouce (1) et [illegible] sur le côté inférieur de deux cent vingt cinq pieds (225) sept pouces (7) et quatre lignes (4), et d'une largeur de soixante trois pieds (63) onze pouces (11) et deux lignes (2) sur la ligne extrême du fond; ensemble avec tous les outils installés, ustensiles, machines, modèles, etc., en usage dans ladite usine de la fonderie.

Etant la même propriété que la Schwartz Foundry Company a acquise des commissaires de liquidation de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen notaire daté le 31 juillet 1906, enregistrés au Bureau des Transferts de cette ville, dans le livre 212, folio 94.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans ce paragraphe (a) seront vendues en bloc, et comme un seul item, mais séparément et à part de toute autre propriété.

(A) 1, 2, 3, 4 et 5. Les améliorations, les bâtisses en briques à deux étages 911-13-15 rue Tchoupitoulas, la bâtisse à trois étages 917-23 rue Tchoupitoulas s'étendant à travers de l'ilet à la rue Constance et prenant toute la façade en l'ilet sur la rue Constance. Le bâtisse en briques et bureau à trois étages à l'enseigne de la rue Howard, et de la à l'encoignure de la rue St Joseph, et comprenant un grand entrepôt et boutiques de machines.

Les propriétés ont les facilités d'une voie de garage.

(B) Un certain carré de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, compris entre les rues Pleasant, Levée (ou Tchoupitoulas), Harmonie et Waters, désigné par le No quinze (15) sur un certain plan certifié de voyer fait par C. Mile Williams, député voyer de ville, daté du 16 avril 1904 et annexé pour référence à l'acte d'achat ci après mentionné, lequel dit ilet de terre mesure, d'après ledit plan, deux cent quarante quatre pieds (244) sur la rue Tchoupitoulas deux cent quarante sept pieds (247) pieds trois (3) pouces de face à la rue Waters, quatre vingt douze pieds (81) cinq pouces (5) et une ligne (1' de face à la rue Pleasant, et quatre vingt sept pieds six pouces et six lignes (96' 6") de face à la rue Harmonie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, et tout ce qui se trouve maintenant sur les deux terrains, sans rien exceptés ni réservés, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 21, borné par les rues Fulton, Nouvelle Levée St Joseph et Nord Market, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan connu comme plan de J. A. Beard. Ladite lots mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Nouvelle Levée et la même façade à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds, deux (2) pouces et sept (7) lignes sur la ligne vers la rue St Joseph et cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur l'autre ligne de côté vers la rue Market, et ladite propriété est aussi décrite sur un devis privé annexé à un acte de vente par M. J McAdam, Syndic, à la Gulf Brewers and Improvement Company, passé pardevant Emile J. Bernett, notaire en notaire en cette ville, comme suit: Quatre certaines terrains situés dans le même district et ilet comme ci-dessus décrits, et désignés par les Nos deux, trois, six et sept. Les Nos deux et trois mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Fulton sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les dits lots deux et trois sont contigus, lesdits lots six et sept dans le fond et lesdits lots trois et six devant être pris à une distance de quarante huit (48) pieds (1) un pouce et quatre (4) lignes de l'encoignure de la rue Nord Market.

3° Deux (2) terrains contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou dépendant en quelque façon ou dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, St Joseph, Fulton et Nord Market, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt quatre (24) pieds et six (6) lignes de face aux rues Nouvelle Levée et Fulton, respectivement, par les profondeurs suivantes:

Le lot 4 ayant une profondeur de cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne de côté du lot No 5 sur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et deux et demie (2 1/2) lignes sur l'autre ligne de côté et le lot mesurant en profondeur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et une ligne et demie sur la ligne de côté du lot No 6 et cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne de profondeur et façade sur la rue Market.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company de Jacob Adler, par acte de vente passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 29me jour de novembre 1907 enregistrés en le Bureau des transferts, 217, folio 241.

Toutes les propriétés ci dessus comprises dans le paragraphe (C) seront vendues en bloc comme un item, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

Les améliorations consistant de deux grands entrepôts en bois, couvert en fer galvanisé.

(D) Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 945 rue Tchoupitoulas, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'ilet No 122, borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, maintenant Howard, Foucher, maintenant Constance, et St Joseph, sur un plan tracé par C. Boudousquié, architecte, annexé à un acte passé le 8 mars 1869 pardevant R. J. Kerr, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delord (maintenant avenue Howard) et mesure environ vingt trois (23) pieds, six (6) pouces et une (1) ligne de face à la Tchoupitoulas, environ dix neuf (19) pieds, deux (2) pouces de large dans le fond sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Delord (maintenant avenue Howard), environ quatre vingt cinq (85) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne de côté inférieure et environ quatre vingt six (86) pieds quatre (4) pouces de profondeur et de face sur la rue Delord.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à trois étages, No 945 rue Tchoupitoulas.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Registre 213, folio 92.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 137, borné par les rues Peoyfarré, Constance, autrefois Foucher, Calliope, autrefois Duplantier, et Magnaine, désignés par les numéros 8 et 10 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel ils mesurent, à savoir: le lot 8 vingt sept (27) pieds six (6) pouces de face à la rue Peyofarré sur quatre vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur; et le lot 10, quarante (40) pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS—Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le registre 212, folio 93.

La propriété précédente et ci-dessus décrite dans ce paragraphe (d) sera vendue en bloc et comme un seul lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(E) Quatre (4) certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet No —, borné par les rues Magnaine, Constance, Gaiennie et Calliope, lesquels lots mesurent chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magnaine sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, député voyer de ville en date du 3 août 1897, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 22,145 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré dans le Bureau d'aliénations de cette ville, dans le registre No 212 folio 93. Les améliorations comprennent la bâtisse en brique à deux étages No 1110 rue Magnaina.

La propriété précédente et ci-dessus comprise dans ce paragraphe (e) sera vendue en bloc et comme un lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(F) La propriété mobilière suivante, à savoir:

34 Boute de tuyaux noirs de deux pouces et demi en état d'être livrés au commerce.

34 Paquets de deux longueurs de tuyaux en fer galvanisé de 1 1/2 pouce en état d'être livrés au commerce.

2 Grosses pièces de fer fondu dans la cour de la Fonderie.

12 pièces de tuyaux de 6 pouces dans la cour de la Fonderie.

76 Longueurs de tuyaux de 6 pouces, d'occasion, dans la cour des Magasins.

2 Machines à tuyaux avec appareil dans la cour des Magasins.

Un lot de câbles en plomb, détachés et en barils, dans le département des bouilleures.

963 Pièces de plomb en saumon dans le Département d'Approvisionnement.

Une vieille machine en brique dans la bâtisse Church en le terrain, et décrite dans l'inventaire.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (f) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(G) Les articles suivants de propriété mobilière, à savoir:

2 pièces de tuyaux de 8 pouces dans la Cour des Magasins.

Une pièce de tuyau de 6 pouces dans la Cour des Magasins.

Une machine Ames de 8 pouces sur 10 dans la Cour des Magasins.

Un dynamo dans la Cour des Magasins.

Un certain moteur attaché au fourneau Blower dans la Fonderie.

2 certaines chaudières à tubes de retour de 66 pouces par 18 pieds sur la propriété Elévateur, ainsi qu'un Tayer, colonne d'eau, "man hands" "hand hole plates," cheminée, "breaching valve" de sûreté et grilles appartenant aux mêmes et situées sur le terrain Church.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (g) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(H) Tout le reste de la propriété, ressources et effets en la possession des Receveurs ou de la Schwartz Foundry Company, ou dans lesquels ils ou l'un d'eux a quelque droit, titre, réclamation ou intérêt, y compris entre autres choses toute la propriété foncière, tous les meubles de bureau accessoires, le stock dans le département des fournitures et les autres, toutes autres propriétés mobilières, toutes embarrassées, tous billets recevables, tous comptes ouverts, jugements procès, réclamations, demandes et actions relatives de transactions ayant été faites avant la date à laquelle l'affaire a été mise entre les mains des Receveurs, pourvu toutefois que tous les comptes ouverts et réclamations en faveur des Receveurs venant de transactions ayant eu lieu depuis l'époque où ils ont pris charge des affaires, soient expressément exclus de cette vente, ainsi que tout l'argent se trouvant entre leurs mains ou en banque et appartenant aux susvoyeurs, et pourvu, en outre, que l'on exclue également de cette vente les items en faveur des Receveurs paraissant dans les [comptes rendus bien] de l'inventaire enregistré lot aux mains de la Adler Winsberg Steamship Company, le steamship Nicaragua et propriétaires, le steamship Venus et propriétaires, et la Rose Hill Sugar Company.

La propriété mobilière comprise dans ce paragraphe se trouve dans le Département de Fournitures de la Schwartz Foundry Company, rue Tchoupitoulas, entre l'avenue Howard et la rue St Joseph, de cette ville, sur le Lot Elans, coin des rues Gaiennie et Constance, sur le terrain Magnaine, entre les rues Calliope et Gaiennie, dans l'Ecurie Magnaine, entre les rues Peoyfarre et Calliope, sur le terrain Magnaine, coin des rues Peoyfarre et Constance; sur le terrain Church, rue Constance, entre Peoyfarre et l'avenue Howard; dans le Blacksmiter Shed, rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Gaiennie; dans le terrain Reynolds, sur S. Diamond, entre les rues Peters et Fulton; au Garbage Plant, sur l'avenue Hagan; sur la propriété Elévateur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Pleasant et Harmony; sur le terrain de la Fonderie, sur l'avenue Howard, dans l'ilet St Joseph, Constance, Tchoupitoulas; et sur la Route Gentilly, près du Vieux Canal de Desséchement, et consiste en

Pièces, pouces, accessoires, valves, fournitures, chaudières d'occasion, cornues, machines d'occasion et tayeux, ferraille, pompes, coloneau, vieux tours, machines à vapeur, récevoirs, boîtes à crochets, etc., d'après l'inventaire enregistré et selon les corrections et déductions, suivant la liste enregistrée au bureau de l'Encanteur, au No 322 de la rue Baronne, dans cette ville.

Les meubles de bureau et accessoires sont dans la bâtisse du bureau au coin de l'avenue Howard et de la rue Constance, et suivant l'inventaire enregistré.

Les embarcations comprennent la barque Carlisle, le remorqueur Chamberlain et la barque Emma avec leurs palans, équipement et ameublement, mouillés au quai au dessous d'Algier Lee.

Les billets recevables, comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et choses en action sont suivant l'inventaire sujets à des déductions et collections expliquées par des listes corrigées enregistrées au bureau de l'encanteur, 322 rue Baronne, en cette ville.

La propriété foncière comprise dans ce paragraphe consiste des propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, St Joseph et Delord, désigné comme le numéro six, et mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, six huit pieds (18) onze pouces (11) de large dans le fond par quatre vingt cinq pieds (95) neuf pouces (9) de profondeur sur la ligne de lot No 7 et quatre vingt cinq pieds (95) six pouces (6) de profondeur sur la ligne du lot cinq. Le tout conformément à un plan tracé par A. Castaing, architecte, le 11 avril 1857, déposé en l'étude de Pierre Cuvillier, ancien notaire, et à un plan fait par Joseph Pilié, le 19 août 1842, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire de cette ville.

Premièrement—Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages connue comme le No 941 de la rue Tchoupitoulas.

2° Premièrement—Cinq certains lots de terre situés, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance autrefois Foucher, Peyofarré et Tchoupitoulas et l'avenue, autrefois Delord, désignés respectivement par les numéros 42 et 2 et 3, et par les lettres N et O. Le lot No 42 forme le coin de la rue Peyofarré et de la rue Constance, et mesure quarante quatre pieds (44) sept pouces (7) de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Peyofarré de cent trois pieds (103) et quatre pouces (4) et cent cinq pieds (105) de profondeur sur l'autre ligne de côté, et soixante trois pieds (63) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de largeur dans le fond. Les lots No 2 et 3 mesurent chacun vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à la rue Peyofarré, 26 pieds 3 pouces de large chacun dans le fond par 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne les séparant du fond du lot No 42 et 73 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Annunciation. Les Lots tortant les lettres N et O sont contigus et font face à une allée courant de la rue Constance à la rue Tchoupitoulas; ledit lot N mesure vingt sept pieds (27) de face à ladite allée, vingt sept pieds (27) cinq pouces (5) et une ligne (1) de large dans le fond, quarante six pieds (46) cinq pouces (5) et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et cinquante et un pieds (51) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de division du lot O, et ledit lot O mesure vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à ladite allée, vingt six pieds (26) trois pouces (3) de largeur dans le fond, 51 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot N et cinquante six pieds (56) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne du côté du lot Elans. Ledit lot O étant à l'arrière de façon à être réduit à cinquante six (56) pieds trois pouces (3), de largeur à l'arrière, et une profondeur d'un côté de cent vingt huit pieds (128) le long d'une allée en passage de huit (8) pieds de largeur, comme audit terrain et à d'autres terrains. Et avec une profondeur de l'autre côté de cent trente pieds (130) et six huitièmes (6/8), le tout en mesure américaine, ensemble avec le droit d'égouttage et de passage sur ce à l'allée, laquelle propriété est désignée par la lettre M sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 16 mars 1823, et déposé en l'étude de M. Pollock, notaire en cette ville, conformément à un acte du 9 avril 1833. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à quatre étages.

3° Premièrement—Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, carré No 137 borné par les rues Peoyfarre, Constance (anciennement Foucher), Calliope (anciennement Duplantier) et Magnaine désignés par les Nos numérotés 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de H. J. Roby, ancien encanteur, et passé par les Nos 19 et 20 et mesurant: lot 6 trente cinq pieds (35) de face rue Peoyfarre et lot 7 vingt cinq pieds (25) de face rue Peoyfarre, tous deux ont une profondeur de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement—Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages servitudes dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peoyfarre, Constance, Calliope et Magnaine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé au Tiffado d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Peoyfarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq lignes (5) et forme le coin des rues Peoyfarre et Constance.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magnaine, Calliope, Constance et Peoyfarré, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer, sous la date du 5 mai 1888 un plan certifié étant annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Philipe, ancien notaire en cette ville, le 16 juillet 1883, lesquels dits terrains mesurent comme suit: terrain No un mesure trente un pieds (31) neuf pouces (9) et cinq lignes (5) de façade rue Magnaine sur cent quinze pieds (115) de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente un pieds (31) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de façade rue Magnaine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand entrepôt.

5° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magnaine, Gaiennie, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente en date du 3 décembre 1842, pardevant H. B. Usanz, ancien notaire, et mesurant comme suit:

Le terrain un mesure trente-un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magnaine, et forme le coin des rues Magnaine et Gaiennie.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magnaine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant les Nos 1128, 1138, 1130 rue Magnaine et comprenant un grand entrepôt.

6° 1er Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), Gaiennie ou Clio, Erato (anciennement Sixième), et Tchoupitoulas, désigné par le No 13 sur un plan non signé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme aussi le même No sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 sept. 1830, déposé pour qu'on s'y réfère en l'étude de ——, notaire, comme plan No 64 et ledit terrain mesure trente cinq (35) pieds six pouces (6) et neuf lignes (7) de façade rue Tchoupitoulas sur cent quatre vingt douze pieds (192) et trente lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bonne bâtisse en briques No 1146 rue Tchoupitoulas.

2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio ou Gaiennie désigné par le No 6 sur un plan numéroté vingt cinq dans le livre de plans No 3 en l'étude de H. B. Usanz, ancien notaire en cette ville le lot mesure au pied américain vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas, sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et tous les droits de passage et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville, registre 212 folio 93.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 138 borné par les rues Magnaine, Calliope (anciennement Duplantier), Clio (anciennement Barthélemy et plus tard Gaiennie) et Constance, lequel dit terrain est désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer le 19 juin 1906 y annexé et d'après lequel ledit terrain B est contigu au terrain A dudit plan et commençant à un point trente sept pieds (37) cinq (5) pouces du coin des rues Magnaine et Calliope, mesurant vingt six pieds (26) six pouces (6) et trois (3) lignes de façade rue Magnaine sur une profondeur de soixante cent pieds trois pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations portant le No 1106 de la rue Magnaine et comprenant une bâtisse en bois à quatre chambres occupée comme débit de fruits.

Etant la même propriété qui fut acquise par la compagnie de Fonderie de Schwartz par achat de la succession de Odelie Zebralka par acte pardevant Alvin Edouard Hébert, notaire, le 25 septembre 1906, enregistré C. O. B. 212, folio 202.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Toute la propriété immobilière personnelle et mixte comprise et incluse dans ce paragraphe (h) sera vendue en bloc et comme un seul article, mais séparément et à part de toute autre propriété.

Conditions—Comptant et le ou les acquéreurs de toute propriété à la susdite vente mesureront et paieront en sus de son ou de leurs commissions, toutes les taxes sur la propriété achetée par lui ou eux pour l'année 1908 actuellement non payées et tous les frais de certificats et autres dépenses nécessaires en transfert de la dite propriété à lui ou à eux, et le ou les acquéreurs de recevoir entre les mains de l'encanteur au moment de son ou de leurs nominations 10 pour cent de son ou de leurs enchères, et sur le reliquat paieront intérêt au taux de 5 pour cent de la date de son ou de leurs enchères lequel reliquat sera payé avec intérêt comme il est dit sur la confirmation de la ou des ventes par la cour. Si toute personne à qui il a été adjugée une vente omettait de se conformer aux susdits paiements, alors les dépôts faits seront perdus et la propriété à l'égard de laquelle on produit l'omission, sera de nouveau offerte en vente. Ladite propriété sera vendue libre de toute hypothèque, lien et privilèges et embarras et les réclamations du demandeur des intervenants et de toutes autres personnes qui, relativement en établiront toute hypothèque, lien privilège ou embarras sur toute propriété couverte par cette vente est ceux par ordre référées au produit de la vente de la propriété sur la juste lesdits hypothèque, lien, etc., pour être établis.

Les actes de vente devant être exécutés et passés pardevant Alexis Rouse, notaire de cette ville, aux frais du ou des acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

Foster, Milling & Godchaux et Charles Rosen, avocats pour Charles M. Whitney, Receveur de la Schwartz Foundry Company.

12 juil—12 19 26—août 2 9 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Premier District,

Portant les Nos Municipaux 1307 et 1309 Rue Clara, entre Erato et Thalie.

Tontonia Loan and Building Company vs Lee Franklin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,568—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 septembre 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Erato et Thalie, et mesurant quinze pieds de face à la rue Clara sur environ soixante trois pieds quatre pouces de profondeur et est une moitié de la propriété la plus près de la rue Thalie, laquelle est composée de portions près du fond des lots désignés par les numéros un et deux sur un plan de Hedin et Schlarbaum, voyers, daté le 27 mars 1850, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, aussi un devis annexé à un acte passé pardevant A. S. Beck, ancien notaire, le 3 avril 1884.

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant quinze pieds de face à la rue Clara sur environ soixante trois pieds quatre pouces de profondeur et est une moitié de la propriété la plus proche de la rue Erato, laquelle est composée de portions près des lots du fond désignés par les numéros Un et Deux sur le plan ci dessus mentionné de Hedin et Schlarbaum, voyers.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.

31 juil—31—août 1 7 14 21 28—sept 3

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un tiers d'intérêt indivis de la propriété portant le numéro municipal 210 rue Decatur.

Entre les rues Bienville et Iberville.

Hartwig Moss vs Edward Kory.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 86,732—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 septembre 1908, à midi, de la propriété ci-après détaillée, à savoir—

Un tiers d'intérêt indivis dans et à un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon que ce soit, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Clinton, Dauphine et Bienville, désigné comme lot 23 sur un plan de Joseph Pilié, voyer, et mesurant vingt-quatre pieds deux pouces et trois lignes de face sur la rue Decatur, vingt-quatre pieds, cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Clinton, et quatre-vingt-six-sept pieds, onze pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté inférieure et cent un pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de côté supérieure, courant de la rue Decatur à la rue Clinton, les améliorations dudit lot portant le No municipal 210 rue Decatur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.

1. Au comptant pour payer la somme de Deux mille cinq cent dollars ($2500) avec 6 0/0 d'intérêt par an du 17 juillet 1907 jusqu'à complet paiement. 10 0/0 pour honoraires d'avocat sur le total de cinq mille dollars, cause du procès dans l'affaire ci-dessus, les frais de procès et de vente, et les taxes dues (s'il y en a) sur ladite propriété.

2. A termes de crédit, le montant de deux mille cinq cents dollars ($2500) avec 6 0/0 d'intérêt par an à partir du 17 juillet 1907 devant être payé le 17 juillet 1909.

3. Et le balance du prix d'adjudication, s'il y en a une, au comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

B. R. Forman, avocat pour le demandeur

8 août—8 14 21 28—sept 4 9 10

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Portant les Nos municipaux 2109 et 2111 rue Lafayette, entre Johnson et Galvez.

Succession de John A. Martinez et Louisiana Henry Martinez, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 86,369, Division B—En vertu d'un ordre de vente daté le 20 juillet 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 septembre 1908, à midi, de la propriété ci-après détaillée, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre (maintenant ilet numéro 516) lequel est borné par les rues Lafayette (anciennement Hevia), Johnson, Galvez et Poydras, et le lot est désigné par le numéro trois sur un plan dressé par L. Bringier voyer, le 30 avril 1839 et déposé en l'étude de D. L. McOsy, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Lafayette (autrefois Hevia) trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, soixante dix sept pieds cinq pouces et une ligne sur le côté contigu au lot numéro quatre et soixante dix neuf pieds trois pouces et trois lignes sur le côté de la ligne opposée.

Conditions — Comptant sur les lieux; l'acte de vente devant être passé pardevant John Alcuse Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Woodville & Woodville, avocats pour les administratrices.

24